

L'École est-elle une marchandise ?

Ce que nous enseigne la difficile mise en œuvre de la mixité sociale et scolaire dans les établissements en France

Aziz Jellab

DANS **ADMINISTRATION & ÉDUCATION** 2023/4 N° 180, PAGES 101 À 107

ÉDITIONS **ASSOCIATION FRANÇAISE DES ACTEURS DE L'ÉDUCATION**

ISSN 0222-674X

DOI 10.3917/admed.180.0101

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-administration-et-education-2023-4-page-101?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Association Française des Acteurs de l'Éducation.

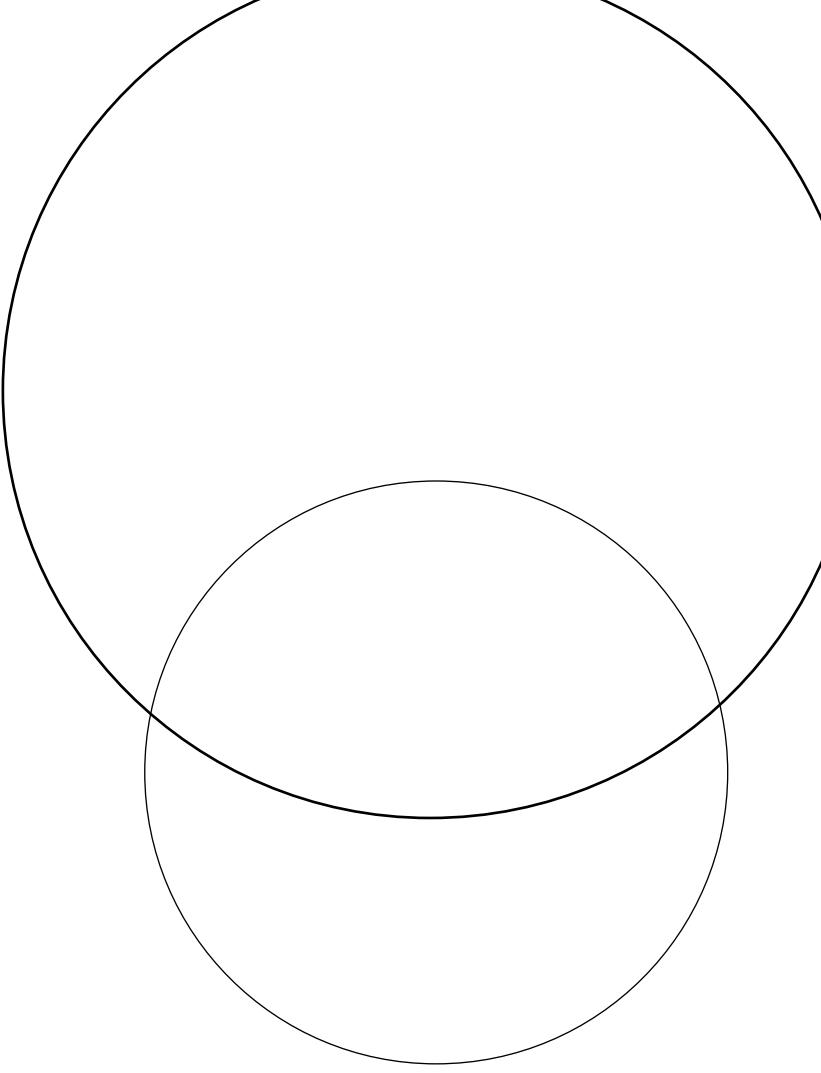
Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

PARTIE III

ENTRE DEMANDES ET INÉGALITÉS INDUITES, FRAGMENTATION DE L'ÉCOLE ?





L'École est-elle une marchandise ?

Ce que nous enseigne la difficile mise en œuvre de la mixité sociale et scolaire dans les établissements en France

Aziz JELLAB

L'une des questions socialement vives qui s'est invitée dans les débats publics durant ces dernières années porte sur la mixité sociale et scolaire dans les écoles et les établissements scolaires en France. Si la loi du 8 juillet 2013 a confié au service public de l'éducation la mission de veiller à « la mixité sociale des publics scolarisés au sein des établissements d'enseignement », il faut bien prendre acte du fait que celle-ci est loin d'être partout effective et que les progrès constatés ne résistent pas au renforcement de l'entre-soi, à l'ancrage de formes de ségrégation tout autant sociale que scolaire, phénomènes auxquels l'enseignement privé, tout en étant sous contrat dans sa grande majorité, contribue indéniablement. Les facteurs rendant compte de cette réalité sont nombreux mais ils tiennent fondamentalement à deux éléments majeurs : d'une part, le manque de lisibilité politique qui permettrait de donner du sens à la mixité sociale et scolaire (pourquoi la mixité sociale et scolaire ?); d'autre part, l'emprise exercée par les diplômes qui conduit les familles les plus favorisées ou dont les enfants sont le plus en réussite scolaire à convoiter les meilleurs établissements ou une offre scolaire privée qui se conforme à leurs attentes. Le primat des intérêts particuliers sur l'intérêt général donne à l'école l'apparence d'une institution fonctionnant comme un marché, et rend difficile la mise en place d'une mixité sociale et scolaire. Si des leviers existent, ils n'ont pas encore montré leur totale efficacité.

À l'instar d'autres thématiques socialement vives – l'égalité filles/garçons, l'inégal accès aux soins selon l'origine sociale et les territoires, la dépendance des personnes âgées et le régime des solidarités –, l'absence ou la faiblesse de la mixité sociale dans les écoles et les établissements scolaires suscite spontanément de la réprobation, voire de l'indignation. Mais dans le même temps, et parce que la scolarité et les diplômes déterminent fortement le destin de chacun, œuvrer pour la mixité sociale ne fait pas l'unanimité et, disons-le d'emblée, on n'observe pas une réelle volonté politique et citoyenne de la mettre en œuvre.

Une question qui dépasse le seul périmètre de l'école, même si la concurrence entre établissements favorise une logique de marché

Un rapport du Centre national d'étude des systèmes scolaires (CNESCO) met en évidence l'effet conjugué de la situation résidentielle et de la répartition socialement différenciée des élèves à l'intérieur des établissements (notamment selon l'organisation des classes) sur la ségrégation scolaire : « *Il existe des établissements que l'on peut qualifier de "ghettos scolaires", dans le sens où ils concentrent des élèves très défavorisés socialement et scolairement. Ainsi, plus d'un élève sur dix (12 %) fréquentent un établissement qui accueille deux tiers d'élèves issus de milieux socialement très défavorisés [...] De façon générale, les élèves issus de milieux très aisés, souvent bons élèves, sont quasiment absents d'un nombre non négligeable d'établissements [...]. À l'autre bout de l'échelle sociale, l'entre-soi apparaît aussi de mise dans les milieux très aisés : 5 % des élèves de 3^e sont dans des établissements qui accueillent au moins 60 % de professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) très favorisées et 43 % d'élèves parmi les 25 % meilleurs élèves au brevet »¹ (CNESCO, 2016). La forte corrélation entre l'origine sociale et la réussite scolaire conduit à une polarisation entre établissements : ainsi, si théoriquement, et en l'absence de ségrégation, chaque collégien devrait compter 22 % de camarades provenant de catégorie sociale favorisée, dans les faits, les élèves issus de CSP+ comptent 34 % de camarades provenant du même milieu social. Ceux qui proviennent de milieux moins favorisés ne*

1. CNESCO, *Comment l'école amplifie-t-elle les inégalités sociales et migratoires ?* https://www.cnesco.fr/wp-content/uploads/2017/04/Inegalites_sociales_dossier_synthese.pdf

comptent que 18 % de camarades issus de CSP+². L'ampleur de la ségrégation entre établissements peut s'apprécier en se focalisant sur les collèges à forte concentration d'élèves issus de milieux moins favorisés (ouvriers, demandeurs d'emploi, inactifs). 10 % de ces élèves, qui représentent au total 37 % des publics de troisième, comptent 63 % de camarades issus du même milieu social ; 5 % en comptent 71 % ou plus. Cette ségrégation s'est ainsi bien amplifiée depuis les années 2000, l'essor de l'enseignement privé y jouant un rôle prépondérant. Un récent rapport de la Cour des comptes pointe le manque de mixité sociale dans les établissements relevant de l'enseignement privé sous contrat alors qu'il bénéficie de financements publics. Le rapport relève que la mixité sociale a reculé durant les vingt dernières années. Ainsi, en 2000, les élèves provenant de milieux très favorisés constituaient 26,4 % des effectifs alors qu'en 2021, leur part avoisine les 40 %. La Cour recommande un financement de ces écoles, collèges et lycées « selon les profils des élèves »³.

L'exacerbation de la compétition scolaire et la place occupée par l'enseignement privé dans le marché scolaire

C'est fondamentalement la place qu'occupent les diplômes en France dans le destin des individus et dans leur devenir qui participe de la quête des meilleures écoles, des établissements les plus réputés et qui place, de fait, ceux-ci dans une compétition de marché. Si la qualité de l'éducation ne constitue pas, en soi, un bien convoité pour lui-même, elle reste bien l'horizon qui participe à une économie de la qualité lorsque les parents qui le peuvent effectuent des choix. Un environnement serein, offrant aux élèves un enseignement dûment effectué, apportant aussi du soutien scolaire pour les élèves qui ont en besoin, voire les aide à approfondir leurs connaissances, laisse augurer une meilleure réussite et de fortes chances d'accéder à des formations sélectives aux débouchés

-
2. S-T. Ly et A. Riegert mettent en évidence les disparités entre départements quant à la mixité sociale et à la ségrégation entre collèges : « *D'un département à un autre, la ségrégation sociale varie de 2 % à 27 %. Les départements où la ségrégation est plus faible sont des départements fortement ruraux (Lozère, Ariège, Lot, Aude). Dans ces départements à faible densité de population, les collèges recrutent sur un rayon pouvant dépasser les dix kilomètres : ils regroupent donc dans un même lieu des élèves d'origines différentes, ce qui favorise la mixité sociale. À l'inverse, les départements ayant la plus forte ségrégation sociale sont essentiellement des départements urbains qui comportent des grandes villes (les Hauts-de-Seine et Paris se dégagent nettement, suivis des Yvelines, du Val-de-Marne, du Nord, du Rhône et des Bouches-du-Rhône)* », Son Thierry Ly, Arnaud Riegert, *Mixité sociale et scolaire et ségrégation inter- et intra-établissement dans les collèges et lycées français*. CNESCO, 2015, p. 5.
 3. Cf. Cour des comptes, *L'enseignement privé sous contrat*, Rapport public thématique, Paris, juin 2023. <https://www.ccomptes.fr/system/files/2023-05/20230601-enseignement-prive-sous-contrat.pdf>.

professionnels favorables. Les incertitudes de l'avenir renforcent les inquiétudes des parents, qui sont bien légitimes, et l'éducation scolaire leur apparaît désormais comme un réel investissement pour parer aux risques de chômage ou de précarité⁴.

Une note de la DEPP datant de 2022⁵ pointe le rôle de l'enseignement privé dans la ségrégation constatée. Celui-ci scolarise 22 % des collégiens et il est dans la quasi-totalité des cas « sous contrat » (les programmes d'enseignement et les volumes horaires sont les mêmes que dans l'enseignement public), financé essentiellement par l'État (il rémunère les enseignants) et les collectivités territoriales. L'enseignement privé échappe aux contraintes de sectorisation et choisit ses publics, ce qui en fait, pour une large part des familles, un cadre scolaire attractif. Le secteur privé capte ainsi une majorité d'élèves issus des franges sociales les plus favorisées puisqu'à la rentrée 2021, 40 % des élèves qui y sont scolarisés proviennent de ce milieu. Ce taux tombe à 19,5 % au sein de l'enseignement public. Et lorsque les élèves issus de milieux défavorisés constituent 42,6 % de la population fréquentant les établissements publics, leur part dépasse à peine les 18 % dans les établissements du secteur privé.

Si la ségrégation entre collèges publics tend à diminuer au fil du temps, les écarts de composition sociale entre le secteur public et le secteur privé s'amplifient parallèlement. Le secteur privé scolarise de plus en plus d'élèves de milieu favorisé, ce qui tend à confirmer les stratégies d'évitement des établissements publics par les catégories sociales les plus favorisées et leur propension à installer et renforcer l'entre-soi.

-
- 4. À cet égard, un autre marché bien libéral connaît un essor spectaculaire, celui des cours privés. Le marché du soutien scolaire en France représente 40 millions d'heures de cours par an et un chiffre d'affaires de 2 milliards d'euros. Un collégien sur 5 et un lycéen sur 3 suivent des cours à domicile. Une entreprise, leader sur le marché du soutien scolaire, intervient auprès de 100 000 élèves et emploie 25 000 enseignants et gère 105 agences. Depuis la loi Borloo de 2005, les parents peuvent déduire à hauteur de 50 % les dépenses engagées en faveur du soutien scolaire. Celles-ci représentent en moyenne 1500 euros. Cf. « Les cours particuliers en France : état des lieux et statistiques », <https://www.coursparticuliers.info/les-cours-particuliers-en-france-etat-des-lieu-et-statistiques/> Consulté le 12 juillet 2023.
 - 5. Note d'information, « Évolution de la mixité sociale des collèges », n° 22.26 – juillet 2022.

L'entre-soi caractéristique des établissements favorisés se double d'une ségrégation intra-établissement : la question de la composition des classes et du primat des intérêts particuliers sur l'intérêt général

La marchandisation de l'éducation – que l'on peut identifier à une sorte d'« économie de la qualité »⁶ puisqu'elle envoie un signal positif aux parents d'élèves favorisés et en réussite scolaire – se rencontre insidieusement au sein des établissements eux-mêmes. La ségrégation entre classes au sein d'un même établissement s'avère aussi importante que la ségrégation entre les établissements. La ségrégation sociale et scolaire entre classes conduit de nombreux établissements – les collèges en particulier – à augmenter la part des élèves issus de milieu social favorisé dans certaines classes, et à regrouper davantage d'élèves issus de milieu défavorisé dans d'autres classes, ce qui repose la question de l'équité et d'une école qui produit des inégalités. Cette ségrégation combine tout autant la volonté des chefs d'établissement de rendre attractif leur établissement comme on rend attractif un produit marchand, en luttant contre l'évitement scolaire, que les attentes des familles favorisées, davantage attachées à ce que leur enfant bénéficie d'un cadre d'apprentissage avantageux et serein. Au collège, et malgré quelques évolutions favorables à la mixité sociale, les classes bilangues – étude de deux langues dès la classe de 6^e – et le latin continuent à assurer un tri social et scolaire. 40 % des collèges proposent une classe bilangue et seuls 15 % des élèves de 6^e en bénéficient. Quant au latin, proposé par 90 % des collèges, il est choisi par 20 % des familles pour les élèves de 5^e. Ainsi, la logique de marché prévaut dès lors que ce sont les stratégies des familles conjuguées, sous l'effet d'une concurrence entre établissements, à une offre attractive qui régulent *in fine* la répartition des élèves.

Comment défendre la mixité sociale et scolaire quand les intérêts particuliers prennent le pas sur l'intérêt général? Répondre à cette question suppose la capacité politique – et pédagogique – de mettre en évidence le fait que l'hétérogénéité sociale et scolaire des élèves permet une élévation générale des niveaux de connaissance et des compétences, améliore sensiblement les résultats des plus faibles sans désavantager les meilleurs. C'est aussi et fondamentalement le type de société souhaité qui est en jeu car l'on peut parfaitement concilier l'intérêt général, visant à favoriser une cohésion et justice sociale, avec les intérêts particuliers permettant à chaque élève d'apprendre et de progresser dans la relation aux autres.

6. La notion d'économie de la qualité a été théorisée par le sociologue Lucien Karpik pour lequel l'ajustement de l'offre et de la demande passe moins par le prix que par le jugement sur la qualité du produit ou de l'offre. Cf. « L'économie de la qualité », *Revue française de sociologie*, 1989, 30-2.

En France comme à l'étranger, des leviers mobilisés qui, malgré tout, peinent à réduire l'emprise et le primat des intérêts particuliers

Deux sortes de mesures politiques ont été engagées au début des années 2000 afin de favoriser davantage de mixité sociale. : d'abord, en 2004, le transfert de l'État vers les conseils généraux (devenus départementaux) de la sectorisation des collèges sous l'effet de la réforme constitutionnelle de 2003 – organisation décentralisée de la République –, puis l'inflexion des modalités d'affectation des élèves dans les établissements sous l'effet de l'assouplissement de la carte scolaire à partir de 2007, les choix « spontanés » étant ainsi encouragés. Le bilan de cette seconde mesure est globalement négatif puisque cela a renforcé la ségrégation entre établissements ; le libre choix laissé aux familles avantage les plus initiées et s'avère être sélectif, le recrutement privilégiant les élèves en réussite, provenant majoritairement de milieux favorisés.

Des expériences internationales ont conduit aux mêmes effets. Ainsi, à Stockholm en Suède, la suppression en 2000 de l'équivalent de la carte scolaire a rapidement amplifié la ségrégation à la fois sociale et ethnique puisque l'admission privilégiait comme critère les notes scolaires. En Caroline du Nord (États-Unis), l'assouplissement des règles d'affectation permettant aux familles de choisir les établissements a engendré les mêmes conséquences. La liberté de choisir l'établissement, pour être théoriquement séduisante, peut s'avérer fortement inégalitaire, non seulement parce que tous les parents ne disposent pas du même niveau d'information, qu'ils sont inégalement disposés à l'égard de la mixité sociale qui le dispute à la quête de l'entre-soi chez les catégories sociales les plus favorisées mais aussi parce que les familles les plus modestes ont davantage tendance à s'auto-censurer.

Convaincre les familles les plus favorisées de scolariser leurs enfants dans des établissements situés dans un environnement socialement populaire ne peut avoir d'effets d'attractivité que si l'enseignement proposé est de qualité (les établissements sont qualifiés de « *magnet schools* »). C'est ainsi que dans plusieurs États américains, la déségrégation des établissements, reposant sur l'incitation des familles blanches à scolariser leurs enfants dans des quartiers défavorisés, s'est accompagnée d'une mobilisation de fonds spécifiques par le gouvernement fédéral. Le résultat est mitigé car, dans beaucoup d'établissements, la forte dispersion des élèves favorisés pèse peu sur la mixité sociale, sans compter le fait que la ségrégation a pris la forme de classes assez homogènes socialement et donc ségrégées entre elles.

Conclusion

Alors que l'École et la République ont promu l'égalité des chances comme valeur permettant d'ouvrir des horizons à chaque élève et de lutter contre les déterminismes sociaux, le système éducatif, même s'il a contribué à l'élévation des niveaux de qualification, reste profondément inégalitaire. Pire encore, il ne laisse désormais entrevoir une possible mobilité sociale que pour une petite minorité et l'on voit bien l'écart qui s'installe entre des élèves et des jeunes, amenés à grandir dans des mondes bien différents, voire étanches. Cela concourt à amplifier la défiance à l'égard des institutions et à entretenir un ressentiment durable⁷. Dans ce contexte, l'enseignement privé tire son épingle du jeu libéral et renforce sa position sur un marché concurrentiel.

Les contraintes, en vue d'installer une mixité effective comme levier pour l'égalité des chances, tiennent essentiellement à trois dimensions sur lesquelles une politique volontariste devra agir : l'incitation des familles favorisées à scolariser leurs enfants dans des établissements socialement hétérogènes ; la régulation de l'offre en veillant à ce que le secteur privé ne renforce pas l'entre-soi choisi – ce qui par exemple passe par une exigence à l'égard des établissements privés sous contrat quant à l'accompagnement des élèves en difficulté, la tendance étant celle de leur exclusion pour un retour vers le secteur public – ; le travail visant à convaincre une partie du corps enseignant de l'intérêt de la mixité sociale et scolaire et qu'il faudra si nécessaire accompagner au plan didactique et pédagogique.

Cette dernière dimension apparaît sans doute comme l'antidote à administrer – à piloter – au sein de nos établissements publics pour que l'éducation reste un bien commun à vocation démocratique et ne bascule pas vers un service marchand et concurrentiel exclusif.⁸

Aziz JELLAB

IGÉSR, professeur des universités associé à l'INSEI (université Paris Nanterre)



-
7. Cela concourt à renforcer l'essor de la défiance, du populisme et de la critique des institutions, à commencer par le système éducatif et ses promesses non tenues. Cf. Aziz Jellab, *Populisme et anti-intellectualisme en démocratie. Un défi pour une éducation à l'esprit éclairé et critique*, Hermann, 2023 (à paraître).
 8. Cet article est disponible en version longue en ligne à cette adresse : <https://www.afee.fr/clempementsrevue/lcole-est-elle-une-marchandise-ce-que-nous-enseigne-la-difficile-mise-en-oeuvre-de-la-mixite-sociale-et-scolaire-dans-les-eta-blissemens-en-france-a-jellab/> ou en scannant le QR code ci-dessus.